

Budget—M. Laprise

prise. Et on sait à quel point la petite et la moyenne entreprises sont créatrices d'emplois. Alors il faut aller beaucoup plus loin dans ce domaine-là; on l'a oublié hier dans le discours du budget, lequel était beaucoup plus spectaculaire par ses omissions que par son contenu. Or, monsieur l'Orateur, le gouvernement a aussi l'obligation d'assurer une honnête aisance à toute la population. Et aujourd'hui nous savons qu'il y a au moins entre 20 et 25 p. 100 de la population qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté. Nous le trouvons chez les personnes âgées au Canada. Nous trouvons des invalides, des personnes malades, des handicapés sociaux; nous y trouvons des personnes qui n'ont pas d'emploi ou d'autres qui en ont mais qui travaillent au salaire minimum que permettent les gouvernements des provinces. Or, monsieur l'Orateur, il y a près de 25 p. 100 de notre population qui vit sous le seuil de la pauvreté. Justement aujourd'hui on mentionnait que le seuil de la pauvreté pour une famille de quatre personnes se situait à au delà de \$11,000 de revenu par année. Or, monsieur l'Orateur, il y a beaucoup de foyers qui vivent avec un revenu nettement inférieur à ce taux-là. Alors cela fait partie des obligations du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, pour obtenir les fonds nécessaires pour répondre à ces obligations, le gouvernement peut d'abord taxer,—et on sait qu'il ne se gêne pas pour le faire—il peut taxer les citoyens et les institutions afin d'obtenir la possession de leur argent. Hier soir, j'entendais le ministre au cours de son exposé budgétaire le répéter en Chambre, eh bien, monsieur l'Orateur, je voyais cette diminution de taxes qu'on offrait à la population canadienne. Je notais ce dégrèvement ou cette indexation de l'impôt sur le revenu de 9 p. 100. Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est un soulagement, d'accord, pour l'ouvrier canadien, mais le gouvernement, lui, ne perd absolument rien dans cette indexation-là.

● (1612)

Parce que dans les tableaux que le gouvernement nous a fournis dans son discours sur le budget, hier soir, et qui ont été annexés au compte rendu officiel des Débats, on peut trouver dans le tableau numéro 2, dans les prévisions pour l'année 1979-1980, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers malgré l'indexation supplémentaire de l'ordre de 9 p. 100, que le gouvernement va récolter 1 milliard 850 millions de dollars de plus. Le ministre peut se faire «péter les bretelles» en nous disant qu'il nous accorde une diminution d'impôt mais, au fait, par les augmentations de salaires qui sont accordées au cours de l'année à presque tous les ouvriers, nous voyons que le gouvernement vient chercher une augmentation d'impôt continue et qui ne paraît pas.

Monsieur l'Orateur, quand le ministre offre aussi une diminution de la taxe de vente de 12 p. 100 à 9 p. 100, c'est encore là la même chose. L'augmentation des prix et l'augmentation des coûts font qu'encore une fois, le gouvernement vient chercher beaucoup plus d'argent par la taxe sur les articles manufacturés qu'autrement. Au sujet de cette diminution de 3 p. 100, encore là le gouvernement n'y perd pas, même si on a quelque espoir que le consommateur, à la fin du cycle, puisse y trouver un avantage quelconque. Monsieur l'Orateur, le gouvernement peut obtenir des fonds par les taxes et on sait aussi de quelle façon il s'en sert.

Voici un deuxième moyen: le gouvernement peut emprunter de l'argent du peuple, de la population, des institutions, et

[M. Laprise.]

payer les sommes empruntées. Mais les sommes empruntées, le gouvernement ne les paie à peu près jamais; le gouvernement paie les intérêts et ne rembourse pas les sommes empruntées. Lorsque les obligations deviennent échues, on fait tous les efforts pour que les propriétaires de ces obligations les renouvellent. Le gouvernement offre des taux d'intérêt plus avantageux pour que les détenteurs d'obligations renouvellent leurs obligations. Et si les détenteurs d'obligations réclament à échéance le paiement de leurs obligations, le gouvernement est obligé d'emprunter pour payer. C'est donc creuser un trou pour remplir un autre trou, mais à la fin nous sommes toujours vis-à-vis d'un trou.

Monsieur l'Orateur, c'est le deuxième système que le gouvernement emploie afin de trouver des fonds pour son administration.

Le troisième système que le gouvernement peut avoir pour se trouver des fonds, et dont il ne veut pas se servir, c'est tout simplement le fait de créer l'argent et d'utiliser les fonds créés pour faire des développements publics. C'est justement ce troisième pouvoir du gouvernement qui pourrait changer complètement l'administration du pays et lui redonner une administration saine, celle que la population canadienne réclame et dont elle est en droit de s'attendre.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement refuse d'employer cette troisième voie parce que ceux qui sont les maîtres du gouvernement, ceux qui le dirigent derrière les rideaux, cette puissance occulte que personne ne connaît, que personne ne voit, ceux-là refusent au gouvernement justement d'employer cette troisième voie.

Au cours de l'année 1977, mon collègue de Richmond (M. Beaudoin) posait justement au ministre des Finances une question que je vais répéter ici pour votre gouverne, monsieur l'Orateur, ainsi que pour celles des honorables députés, et je cite:

... cette mauvaise compréhension entre le gouvernement fédéral et la province de Québec dépend surtout du fait que nous avons des problèmes économiques; étant donné que la création de l'argent est l'œuvre des hommes, pourquoi l'honorable ministre des Finances ne recommande-t-il pas à la Banque du Canada d'accepter de reconnaître des crédits nouveaux au gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, afin de développer ou financer de nouveaux développements publics des municipalités et des commissions scolaires, et ce dans le but de pallier le chômage et de créer de nouveaux emplois?

Or, voici, monsieur l'Orateur, ce que le ministre des Finances répond, pas n'importe qui, le ministre des Finances du gouvernement libéral actuel, voici ce qu'il répond:

La politique monétaire est bien connue au Canada et elle a été déterminée par le gouverneur de la Banque du Canada et je n'ai pas l'intention de lui demander de changer sa politique.

Alors, monsieur l'Orateur, qui mène au Canada? Est-ce que c'est le ministre des Finances qui est élu par la population canadienne ou si c'est le président de la Banque du Canada qui n'est connu que par environ 1 p. 100 de la population canadienne parce que personne ne vote pour lui? Et pourtant c'est lui qui mène la politique financière au Canada. C'est lui qui mène la barque ici, et il n'est responsable devant personne. Or, monsieur l'Orateur, c'est cette situation-là qui ne peut plus durer. Il faut que le ministre, que ce soit le ministre actuel ou celui qui lui succédera, il faut que le gouvernement actuel ou celui qui lui succédera prennent leurs responsabilités. Il faut qu'ils prennent leurs responsabilités, les responsabilités qu'ils ont devant le peuple et qu'ils ordonnent à la Banque du Canada ce qu'il lui faut faire. Actuellement, c'est la queue qui